



TITRE I

COMPACT ÉCOLE – PARENT – ÉLÈVE

Le Pacte pour les parents d'élèves décrira le pacte école-parents sera élaboré conjointement avec les parents et les membres de la famille et le pacte décrit comment les parents, l'ensemble du personnel de l'école et les élèves partageront la responsabilité de l'amélioration des résultats scolaires des élèves et les moyens par lesquels l'école et les parents établiront et développeront des partenariats pour aider les enfants à atteindre les normes élevées de l'État (*ESSA, Article 1116 d*)).

École

L'école comprend l'importance de l'expérience scolaire pour chaque élève et son rôle d'éducateurs et de modèles. Par conséquent, l'école s'engage à s'acquitter des responsabilités suivantes au mieux de ses capacités :

- Provide un programme et un enseignement de haute qualité dans un environnement d'apprentissage favorable et efficace qui permet aux enfants servis dans le cadre de cette partie de répondre aux normes académiques difficiles de l'État (obligatoire)
- L'importance de la communication continue entre les enseignants et les parents par le biais, au minimum...
 - conférences ne sont pas des enseignants dans les écoles élémentaires, au moins une fois par an, au cours desquelles le pacte doit être discuté car le pacte se rapporte à la réussite de l'enfant individuel
 - rapports de suivi aux parents sur les progrès de leurs enfants;
 - l'accès privilégié au personnel, les possibilités de faire du bénévolat et de participer à la classe de leur enfant, et l'observation des activités de la salle; et
 - Assurer une communication bidirectionnelle régulière et significative entre les membres de la famille et le personnel de l'école et, dans la mesure du possible, dans une langue que les membres de la famille peuvent comprendre. (obligatoire) (*ESSA, article 1116(d)(1-2)*)
- Traiter chaque enfant avec dignité et respect
- S'efforcer de répondre aux besoins individuels de l'élève
- Reconnaître que les parents sont essentiels à la réussite de l'enfant et de l'école
- Fournir un environnement d'apprentissage sûr, positif et sain
- Assurer à chaque élève l'accès à des expériences d'apprentissage de qualité
- S'assurer que le personnel de l'école communique des attentes claires en matière de performance aux élèves et aux parents.

Parent

Le parent comprend que la participation à l'éducation de son élève aidera sa réussite et son attitude. Par conséquent, le parent continuera d'assumer les responsabilités suivantes au mieux de ses capacités :

- S'occuper de l'apprentissage de leur enfant (obligatoire)
- Participer, le cas échéant, dans les décisions relatives à l'éducation de leur enfant et à l'utilisation positive du temps parascolaire (obligatoire)

- Créer une maison à atmosphère qui soutient l'apprentissage
- Envoyez l'élève à l'école à l'heure, bien nourri et bien reposé sur une base régulière
- Assister à des réceptions scolaires et à des conférences
- Encourager leur enfant à faire preuve de respect envers tous les membres de la communauté scolaire et de la propriété de l'école
- Passez en revue toutes les communications scolaires et répondez rapidement

Étudiant

L'élève se rend compte que l'éducation est importante. C'est lui qui est responsable de son propre succès. Par conséquent, il s'engage à s'acquitter des responsabilités suivantes au mieux de ses capacités :

- Arrivez à l'école à l'heure tous les jours
- Développer une attitude positive envers l'école
- Être responsable de l'accomplissement des devoirs sur time
- Soyez coopératif en effectuant les instructions de l'enseignant et demandez de l'aide en cas de besoin
- Faites un travail quotidien qui est soigné et qui reflète le meilleur effort de l'élève
- Soyez respectueux envers tous les membres de l'école et envers la propriété de l'école

Signature parent: _____ Date: _____

Signature de l'élève : _____